

1675	PAGE
Août 5.—Arrêt qui déboute le lieutenant général de sa requête verbale tendant à tenir Caudabeo et LaSeigne prisonniers jusqu'à ce qu'ils aient exécuté la sentence qu'il a rendue contre eux	987
“ 5.—Arrêt qui accorde main-levée à Catherino Guyot épouse de Jean Jaquereau, de la saisie faite sur les biens de son mari attendu la part qu'elle prétend en iceux par son contrat de mariage, sauf à elle de rendre compte des fruits saisis s'il est ordonné..	967
“ 5.—Ordre aux parties Maurice Olivier et Guillaume Fagot de faire visiter une terre et arbitrer les dommages et intérêts par le Sieur Lomiro et en faire rapport.	968
“ 5 —Procédures mises à néant et condamnation à l'amende de Joan Mahou et de l'huissier Gesset à cause de la présence de la dite partie à l'exécution faite à sa réquisition par le dit huissier	968
“ 5.—Saisie faite sur Pierre Pouillart à la réquisition de Claude Mauge, déclarée nulle, attendu qu'elle a été faite sans autorité de justice	969
“ 5.—Permission à Jean Floriau dit la Limosin de prendre charge de sa femme Agathe Merlin actuellement prisonnière à la charge de la représenter toutefois et quantes....	969
“ 12.—Eron de la dite Agathe Merlin rayé par ordre du Conseil	970
“ 12.—Arrêt qui déboute Louis Dorré, requérant en demande de rescision d'un marché fait avec Pierre Normand pour la fourniture de seize milliers de bardeau	970
“ 12.—Jugement dans une cause entre le Sieur de Neuville et Thomas Lefebvre.....	971
“ 12.—Provisoire entre Benoit Boucher et Dlle Jeanno Marie LeBreton femme du Sieur de Villieu.	971
“ 12.—Jugement entre la dite Damoi-eille LeBreton et le Sieur Dupont de Neuville	972
“ 17.—Arrêt d'élargissement de Cathorino Basset femme de Pierre Bourgoïn, prisonnière, à la charge de se représenter toutefois et quantes	972
“ 19.—Bannissement de Catherino Guyelin de la ville et banlieue jusqu'à ce que son mari soit de retour, pour s'être prostituée, condamnation à 10 livres d'amende du nommé Michelon pour avoir eu sa compagnie charnelle ;—Cathorino Basset aussi bannio de la ville à cause de sa mauvaise réputation	973
“ 19 —Renvoi des parties Jean Pelletier et Jean Mignault à produire leurs pièces devant le Sieur de Peyras rapporteur.	974
“ 19.—Cassation d'un jugement du lieutenant-général pour les défauts et nullités qui s'y trouvent, condamnation du dit lieutenant aux dommages et intérêts envers les parties Agathe Merlin femme de Jean Horiau et Porette Hallier femme de Antoine Bourdelot ; ordre que les procédures soient recommencées par le Sieur de Vitré, conseiller	974
“ 19.—Appel de témoins avant faire droit dans une cause en appel entre Esmery Pasquet appelant et Pierre Conil intimé	974
“ 22.—Sentence de mort contre Simon Raymond pour vol de nuit commis à l'Hotel Dieu ;—François Huguerre comme complice et receleur condamné à être battu de verges, Marie Pacault pour avoir participé au vol et aussi pour maquerollage à être battue de verge, Turet et Conil aussi receleurs ou acheteurs d'objets volés à 20 livres d'amende	975
“ 26.—Arrêt qui enjoint au procureur général de faire secrettement des recherches relative-ment aux affiches scandaleuses et injurieuses au Conseil, à cause de son arrêt contre	